



PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent tenue le lundi 16 mai 2016, à 19H30, au lieu ordinaire des séances, à l'Hôtel-de-Ville au 1525, chemin du Club-Nautique à Lac-Sergent.

Présences

Monsieur Denis Racine, maire
Madame Hélène D. Michaud, conseillère
Monsieur Mario Émond, conseiller
Monsieur André Métivier, conseiller
Monsieur François Garon, conseiller

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent, formant quorum. Assistent également à la séance, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière et 15 personnes.

1. OUVERTURE

Monsieur Denis Racine, maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Denis Racine, maire, fait la lecture de l'ordre du jour.

- 1. Ouverture**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour**
- 4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 avril 2016**
- 5. Correspondance : Voir liste**
- 6. Trésorerie :**
 - 6.1 Rapport financier au 30 avril 2016
 - 6.2 Approbation de la « Liste détaillée des chèques pour la période 4 – avril 2016 »
 - 6.3 Présentation des « Comptes à payer - mai 2016 »
- 7. Dépôt de documents**
 - 7.1 État des résultats au 30 avril 2016
 - 7.2 Bilan des permis émis pour le mois d'avril 2016
 - 7.3 CCU - Procès-verbal de la séance du 13 avril 2016
- 8. Avis de motion**
 - 8.1 Projet de Règlement uniformisé no RMU-2016 relatif à la sécurité et à la qualité de vie
- 9. Règlements**
 - 9.1 Second projet du Règlement no 334-16 visant à permettre la location de chalets à la classe d'usage « commerces et services associés à l'habitation » et modifiant le Règlement de zonage no 314-14
 - 9.2 Règlement no 335-16 exigeant que tout nouveau lotissement soit exclusivement situé sur le territoire de la Ville de Lac-Sergent et modifiant le Règlement de lotissement no 313-14
- 10. Résolutions**
 - 10.1 Demande faite dans le cadre des règlements relatifs au PIIA
 - 10.2 Nomination d'un substitut au sein du Comité consultatif d'urbanisme
 - 10.3 Société de la piste Jacques-Cartier-Portneuf / subvention 2016
 - 10.4 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – reddition de comptes 2015
 - 10.5 Appui à la demande des citoyens pour le rétablissement et la sauvegarde des soins de santé dans Portneuf
 - 10.6 Engagement d'un étudiant aux *Travaux publics*
 - 10.7 Ouverture d'une marge de crédit – autorisation des signatures
 - 10.8 Politique de reconnaissance du mérite et du bénévolat – formation d'un jury
- 11. Suivi des affaires en cours et affaires nouvelles**
- 12. Période d'intervention des conseillers et conseillères sur les sujets qui ne sont pas à l'ordre du jour**

- 13. **Deuxième période de questions**
 - 14. **Clôture de la séance**
 - 15. **Levée de l'assemblée**
-

L'ordre du jour **EST PROPOSÉ** par monsieur Mario Émond, conseiller

EN AMENDEMENT, II EST PROPOSÉ par monsieur François Garon, conseiller

D'ajouter les trois projets de résolutions suivants :

1. Résolution qui consiste à ce que la Ville de Lac-Sergent cesse, dès maintenant, d'engager toutes dépenses reliées à un projet de réseau d'égout sous pression ou d'égout gravitaire incluant tout contrat d'ingénierie, de promotion, de publicité, d'embauche de personnel ainsi que toute étude de faisabilité en lien avec ledit projet.
2. Résolution qui consiste à ce que la ville mette en œuvre avec la CAPSA une table de concertation de citoyens et de divers intervenants en vue d'étudier les modifications annoncées et en cours à la réglementation du Q-2 r.22 pour le traitement des eaux usées des résidences isolées et proposer une solution globale et/ou un projet pilote en collégialité avec le ministère de l'Environnement.
3. Résolution visant à répartir envers tous les résidents la taxe spéciale rendue obligatoire pour financer les travaux d'ingénierie concernant l'obtention par la firme Cima, des plans et devis préliminaires d'un réseau d'égout sous pression.

Après discussion, monsieur le maire demande le vote concernant l'ajout de ces trois projets de résolutions à l'ordre du jour :

| | <i>pour</i> | <i>contre</i> |
|---------------------------------------|--------------------|----------------------|
| Monsieur Denis Racine, maire | | X |
| Madame Hélène D. Michaud, conseillère | | X |
| Monsieur Mario Émond, conseiller | | X |
| Monsieur André Métivier, conseiller | X | |
| Monsieur François Garon, conseiller | X | |

DONC LA PROPOSITION D'AMENDEMENT À L'ORDRE DU JOUR EST REJETÉE

Sur la proposition principale d'adoption de l'ordre du jour,

LE VOTE EST DEMANDÉ PAR LE CONSEILLER FRANÇOIS GARON

| | <i>pour</i> | <i>contre</i> |
|---------------------------------------|--------------------|----------------------|
| Monsieur Denis Racine, maire | X | |
| Madame Hélène D. Michaud, conseillère | X | |
| Monsieur Mario Émond, conseiller | X | |
| Monsieur André Métivier, conseiller | | X |
| Monsieur François Garon, conseiller | | X |

16-05-084

ADOPTÉE SUR DIVISION

QUE l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout du point 10.8 :

- Politique de reconnaissance du mérite et du bénévolat – formation d'un jury

3. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**

Quelques questions sont posées et répondues.

4. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL / SÉANCE ORDINAIRE 18 AVRIL 2016**

Séance ordinaire du 18 avril 2016

16-05-085

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la secrétaire-trésorière soit et est dispensée de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 avril 2016.

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 avril 2016 soit et est approuvé.

QUE monsieur Denis Racine, maire, et la secrétaire-trésorière, soient par la présente résolution, autorisés à le signer.

5. **CORRESPONDANCE**

La secrétaire-trésorière dépose la correspondance reçue au 16 mai 2016.

6. **TRÉSORERIE**

6.1 **RAPPORT FINANCIER AU 30 AVRIL 2016**

À la demande de monsieur Denis Racine, maire, la secrétaire-trésorière fait la lecture du rapport financier au 30 avril 2016.

16-05-086

II EST PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE ledit rapport financier au 30 avril 2016 soit adopté tel que lu.

6.2 **APPROBATION DES BORDEREAUX DE DÉPENSES ET SALAIRE / AVRIL 2016**

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie des bordereaux de dépenses et salaire pour la période d'avril 2016, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Les bordereaux de dépenses et salaire pour la période d'avril 2016 dont le paiement a déjà été autorisé totalisant X \$ sont annexés au présent procès-verbal.

BORDEREAU DE DÉPENSES ET SALAIRE / MARS 2016

| | |
|----------------------|---------------------|
| DÉPENSES | 68 126.34 \$ |
| SALAIRE DU CONSEIL | 1 906.81 \$ |
| SALAIRE DES EMPLOYÉS | 5 578.21 \$ |
| TOTAL | 75 611.36 \$ |

16-05-087

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE les Bordereaux de dépenses et salaire pour le mois d'AVRIL 2016 soient adoptés tels que présentés.

6.3 **PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER – MAI 2016**

À la demande de monsieur Denis Racine, maire, la secrétaire-trésorière fait la lecture des comptes à payer pour le mois de mai 2016.

16-05-088

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE les comptes à payer de mai 2016 / liste en annexe soient approuvés tels que présentés et que la secrétaire-trésorière procède au paiement des dépenses y figurant pour un total de 21 664.96 \$.

7. DÉPÔT DE DOCUMENTS

7.1 État des résultats au 30 avril 2016

La secrétaire-trésorière, dépose pour être annexé au procès-verbal, les états des résultats au 30 avril 2016.

7.2 Bilan des permis émis pour le mois d'avril 2016

La secrétaire-trésorière, dépose, pour être annexé au présent procès-verbal, le bilan des permis émis pour le mois de mars 2016.

| | | année 2016 |
|---------|--------------|-------------------|
| Janvier | | 7 000 \$ |
| Février | | 0 \$ |
| Mars | | 0 \$ |
| Avril | | 89 500 \$ |
| | TOTAL | 96 000 \$ |

7.3 CCU - Procès-verbal de la séance du 13 avril 2016

Monsieur Mario Émond, conseiller, dépose le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme de la séance du 13 avril 2016.

8. AVIS DE MOTION

8.1 Projet de Règlement uniformisé no RMU-2016 relatif à la sécurité et à la qualité de vie

Avis de motion est par les présentes donné par moi, Hélène D. Michaud, conseillère, à l'effet qu'au cours d'une prochaine séance du Conseil de Ville, un règlement municipal uniformisé relatif à la sécurité et à la qualité de vie sera adopté en vue de remplacer les règlements municipaux uniformisés suivants :

- Le Règlement RMU-01 sur les systèmes d'alarme;
- Le Règlement RMU-02 concernant les animaux;
- Le Règlement RMU-03 relatif à l'utilisation de l'eau potable en cas de pénurie;
- Le Règlement RMU-04 relatif au stationnement;
- Le Règlement RMU-06 sur le colportage;
- Le Règlement RMU-07 concernant les nuisances, paix et bon ordre.
-

Fait ce 16^e jour du mois de mai 2016

9. RÈGLEMENTS

9.1 Second projet du Règlement no 334-16 visant à permettre la location de chalets à la classe d'usage « commerces et services associés à l'habitation » et modifiant le Règlement de zonage no 314-14

ATTENDU QUE Ville de Lac-Sergent est une municipalité régie par la Loi des cités et villes (L.R.Q., c. C-19);

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) permet à la municipalité de déterminer les usages permis dans certaines zones ;

ATTENDU QUE le Conseil désire permettre la location de chalets sur son territoire;

ATTENDU QU'à cette fin, il y a lieu d'amender en conséquence le règlement de zonage numéro 314-14;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par madame la conseillère Hélène D. Michaud à la séance du conseil tenue le 21 mars 2016;

ATTENDU QU'un premier projet de règlement a été adopté par le conseil à la séance ordinaire du 21 mars 2016;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sur ce premier projet a été tenue le 16 mai à 19h;

EN CONSÉQUENCE, il est
PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

16-05-089

QUE le présent règlement portant le numéro 334-16 est et soit adopté et que le Conseil municipal décrète et statue par le présent règlement ce qui suit, à savoir :

Article 1 : TITRE

Le présent règlement porte le titre de « **SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 334-16 VISANT À PERMETTRE LA LOCATION DE CHALET À LA CLASSE D'USAGE « COMMERCE ET SERVICES ASSOCIÉS À L'HABITATION » ET MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (NUMÉRO 314-14).** »

Article 2 : PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du règlement.

Article 3 : BUT DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a pour but de permettre la location de chalets à la classe d'usage « *Commerces et services associés à l'habitation* » et de modifier en conséquence le Règlement de zonage numéro 314-14.

Article 4 : MODIFICATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 314-14

4.1 : L'article 2.2.2.1 du Règlement de zonage numéro 314-14 est modifié afin d'ajouter à la fin du paragraphe 8 sous le titre « Cette classe regroupe les usages ci-après énoncés », le paragraphe suivant :

9) Les résidences de tourisme ou les chalets locatifs offerts contre rémunération pour y séjourner pendant une période n'excédant pas 31 jours.

4.2 : Le paragraphe 4 du deuxième alinéa de l'article 2.2.2.1 du Règlement de zonage numéro 314-14 est modifié pour se lire ainsi :

4) À l'exception des résidences de tourisme ou des chalets locatifs, la superficie de plancher occupée par l'usage associé à l'habitation ne peut occuper 50% ou plus de la superficie de plancher de l'habitation, sans jamais excéder 100 mètres carrés.

Article 5 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

9.2 Règlement no 335-16 exigeant que tout nouveau lotissement soit exclusivement situé sur le territoire de la Ville de Lac-Sergent et modifiant le Règlement de lotissement no 313-14

ATTENDU QUE Ville de Lac-Sergent est une municipalité régie par la Loi des cités et villes (L.R.Q., c. C-19);

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) permet à la municipalité de déterminer les règles de lotissement sur son territoire ;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement de lotissement afin d'exiger que pour tout nouveau lotissement, chacun des nouveaux lots ainsi créés soit entièrement et exclusivement situé sur le territoire de la Ville de Lac-Sergent;

ATTENDU QU'à cette fin, il y a lieu d'amender en conséquence le règlement de lotissement numéro 313-14;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par madame la conseillère Hélène D. Michaud à la séance du conseil tenue le 18 avril 2016;

ATTENDU QU'un premier projet de règlement a été adopté par le conseil à la séance ordinaire du 21 mars 2016;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sur ce premier projet a été tenue le 16 mai à 19h;

EN CONSÉQUENCE, il est
PROPOSÉ par madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

16-05-090

QUE le second projet de règlement portant le numéro 335-16 est et soit adopté et que le Conseil municipal décrète et statue par le présent règlement ce qui suit, à savoir :

Article 1 : TITRE

Le présent règlement porte le titre de « RÈGLEMENT NUMÉRO 335-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 313-14 ».

Article 2 : PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du règlement.

Article 3 : BUT DU RÈGLEMENT

Le présent règlement a pour but de modifier le règlement de lotissement numéro 313-14 afin d'exiger que pour tout nouveau lotissement, chacun des nouveaux lots ainsi créés soit entièrement et exclusivement situé sur le territoire de la Ville de Lac-Sergent.

Article 4 : MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 313-14

4.1 : L'article 4.2.1 du Règlement de lotissement numéro 313-14 est amendé en y ajoutant l'alinéa suivant :

De plus, dans tout lotissement, chacun des nouveaux lots ainsi créés devra être entièrement et exclusivement situé sur le territoire de la Ville de Lac-Sergent.

Article 5 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

10. RÉSOLUTIONS

10.1 Demande faite dans le cadre des règlements relatifs au PIIA

ATTENDU QUE ces demandes de permis ont été analysées le 11 mai 2016 par le Comité consultatif d'urbanisme, lesquelles apparaissent au tableau synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande aux membres du Conseil d'accepter les permis tels que présentés;

62, Montagne Construction d'un cabanon

CONSEIL 16-05-091
CCU-16-05-003
Permis 2016-012

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par monsieur François Garon
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

Puisque ce projet répond à la majorité des objectifs et des critères de PIIA, le Comité recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de permis de construction (demande initiale) assujettie au règlement sur les PIIA No. 315-14.

96, Montagne Captage des eaux souterraines / forage de puits

CONSEIL 16-05-092
CCU-16-05-004
Permis 2016-018

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par monsieur François Garon
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

Puisque ce projet répond à la majorité des objectifs et des critères de PIIA, le Comité recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de permis de construction (demande initiale) assujettie au règlement sur les PIIA No. 315-14.

Monsieur Mario Émond, conseiller, informe les membres du Conseil qu'il est en conflit d'intérêts et se retire de la séance.

912, Hêtres Rénovation du bâtiment principal

CONSEIL 16-05-093
CCU-16-05-005
Permis 2016-014

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par monsieur François Garon
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

Puisque ce projet répond à la majorité des objectifs et des critères de PIIA, le Comité recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de permis de construction (demande initiale) assujettie au règlement sur les PIIA No. 315-14.

Monsieur Mario Émond, conseiller, réintègre son siège suite à l'adoption de cette résolution.

1108, TDLN Rénovation du cabanon

CONSEIL 16-05-094
CCU-16-05-006
Permis 2016-025

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par monsieur François Garon
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

Puisque ce projet répond à la majorité des objectifs et des critères de PIIA, le Comité recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de permis de construction (demande initiale) assujettie au règlement sur les PIIA No. 315-14.

1624, Colonie Rénovation du bâtiment principal

CONSEIL 16-05-095
CCU-16-05-007
Permis 2016-023

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par monsieur François Garon
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

Puisque ce projet répond à la majorité des objectifs et des critères de PIIA, le Comité recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de permis de construction (demande initiale) assujettie au règlement sur les PIIA No. 315-14.

2434, Baie-de-l'Île Rénovation du bâtiment principal et cabanon

CONSEIL 16-05-096
CCU-16-05-008
Permis 2016-010

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par monsieur François Garon
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

Puisque ce projet répond à la majorité des objectifs et des critères de PIIA, le Comité recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de permis de construction (demande initiale) assujettie au règlement sur les PIIA No. 315-14.

1410, Club-Nautique Permis de remblai / déblai

CONSEIL 16-05-097
CCU-16-05-009
Permis 2016-027

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par monsieur François Garon
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

Puisque ce projet répond à la majorité des objectifs et des critères de PIIA, le Comité recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de permis de construction (demande initiale) assujettie au règlement sur les PIIA No. 315-14.

1416, Club-Nautique Travaux d'aménagement / Installation d'un spa

CONSEIL 16-05-098
CCU-16-05-010
Permis 2016-026

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par monsieur François Garon
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

Puisque ce projet répond à la majorité des objectifs et des critères de PIIA, le Comité recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de permis de construction (demande initiale) assujettie au règlement sur les PIIA No. 315-14

- conditionnellement à ce le propriétaire corrige les travaux préalablement réalisés sur le terrain du 1410, chemin du Club-Nautique et rende le tout conforme.

QUE le conseil municipal fait siennes les recommandations et conditions du Comité consultatif d'urbanisme figurant au tableau et accepte cette demande de permis déposée en vertu du PIIA;

QUE l'inspecteur municipal soit autorisé à émettre le permis conformément à la réglementation d'urbanisme et que cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

10.2 Nomination d'un substitut au sein du Comité consultatif d'urbanisme

ATTENDU QUE la tâche du Comité s'est considérablement accrue depuis l'adoption du Plan d'implantation et d'intégration architectural;

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire que les décisions et recommandations du Comité soient rendues dans des délais raisonnables qui ne retardent pas indûment le processus d'émission des permis;

ATTENDU QUE cette situation impose la tenue de réunion du Comité plus fréquente et avec des délais plus serrés, entraînant parfois des problèmes de quorum;

ATTENDU QUE la possibilité de nommer deux membres substitués aux quatre membres choisis parmi les résidents de la Ville pourrait aplanir ces difficultés;

EN CONSÉQUENCE

16-05-099 **IL EST PROPOSÉ** par madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE le Conseil de Ville de Lac Sergent nomme René-Jean Pagé, résident sur le chemin des Merisiers, à titre de substitut au sein du Comité consultatif d'urbanisme.

10.3 Société de la piste Jacques-Cartier-Portneuf / subvention 2016

16-05-100 **IL EST PROPOSÉ** par madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la Ville de Lac-Sergent consente une subvention au montant de 2 094 (deux mille quatre-vingt-quatorze) dollars pour l'année 2016 à la Société de la Piste Jacques-Cartier/Portneuf ;

ET QUE cette subvention soit imputée au poste budgétaire – Loisirs/culture – subvention piste cyclable – 271-1971.

10.4 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – reddition de comptes 2015

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 14 876\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situées sur ces routes;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QUE la firme (vérificateur externe) comptable Bédard Guilbault inc., présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B dûment complétée.

EN CONSÉQUENCE il est

16-05-101 **PROPOSÉ** par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la Ville de Lac Sergent informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL).

10.5 Appui à la demande des citoyens pour le rétablissement et la sauvegarde des soins de santé dans Portneuf

CONSIDÉRANT que le réseau de santé portneuvois est gravement sous-financé;

CONSIDÉRANT que l'Hôpital régional de Portneuf n'a pas les ressources humaines et financières pour donner à la population de Portneuf des soins acceptables par ses 52 000 habitants, en particulier à cause de son manque de lits, d'équipements et d'effectifs dans son service d'urgence;

CONSIDÉRANT que les services de santé de proximité essentiels auxquels la population de Portneuf est en droit de s'attendre sont absents, particulièrement pour les jeunes familles et les personnes âgées;

CONSIDÉRANT que les études comparatives avec d'autres régions similaires démontrent le manque flagrant de ressources dans Portneuf et que de nombreux projets pour l'hôpital acceptés par l'ancien CSSS de Portneuf et l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale ont été reportés et abandonnés;

CONSIDÉRANT que des promesses ont été faites par les ministres de la Santé précédents pour annoncer différents investissements dans les infrastructures et les équipements spécialisés pour fournir des services tels que les traitements d'hémodialyse et l'implantation d'une clinique de chimiothérapie;

CONSIDÉRANT que la Fondation des services santé et sociaux de Portneuf a amassé d'importantes sommes d'argent pour l'acquisition d'un tomodynamomètre (TACO) et l'implantation d'une clinique de chimiothérapie;

CONSIDÉRANT que le CIUSSS de la Capitale-Nationale refuse de doter la région d'un tomodynamomètre (TACO), abandonne le projet de lits pour soins de courte durée au troisième étage de l'établissement qui est toujours vacant, transfère les analyses de laboratoire vers Québec, suspend les services de mammographie, refuse d'accorder plus de ressources à la MRC de Portneuf;

CONSIDÉRANT qu'à cause du manque de soins de proximité, des Portneuvois et Portneuvoises préfèrent abandonner leurs traitements pour ne pas avoir à se déplacer à Québec pour les obtenir;

CONSIDÉRANT qu'un comité de citoyens a été formé pour le rétablissement et la sauvegarde des soins de santé dans Portneuf;

CONSIDÉRANT que le comité de citoyens exige une rencontre avec le ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec, docteur Gaétan Barrette, afin de rétablir des soins de santé acceptables dans la MRC de Portneuf;

CONSIDÉRANT que le comité de citoyens réclame que des ressources humaines, matérielles et financières soient réaffectées à l'Hôpital régional de Portneuf afin que la population de 52 000 personnes reçoive les services auxquels elle est en droit de s'attendre, en particulier pour son service d'urgence qui est sous-financé;

CONSIDÉRANT que pour assurer une présence des médecins sur tout le territoire de Portneuf, en particulier dans le nord et l'ouest du comté, le comité exige le rétablissement de deux GMF dans la MRC de Portneuf;

CONSIDÉRANT que le comité de citoyens demande que la MRC de Portneuf ait une part juste et équitable des médecins et des professionnels de la santé oeuvrant sur le territoire de la Capitale-Nationale, qu'on rééquilibre les budgets de santé pour la MRC de Portneuf, afin que ses citoyens reçoivent des soins acceptables;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par madame Hélène D. Michaud, conseillère

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

16-05-102

QUE le conseil de la Ville de Lac-Sergent soutienne la Fondation des services santé et sociaux de Portneuf dans ses démarches d'acquisition d'équipements spécialisés et de recherche de budget de fonctionnement s'y rapportant;

QUE le conseil appuie et soutienne le comité de citoyens pour réclamer plus de ressources pour les 52 000 citoyens de la MRC de Portneuf, afin que ces derniers aient accès à des soins de santé de proximité indispensables;

QUE copie de cette résolution soit transmise à M. Philippe Couillard, Premier ministre du Québec, M. Gaétan Barrette, ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Michel Matte, député de Portneuf à l'Assemblée nationale, M. Michel Delamarre, président-directeur général du CIUSSS de la Capitale-Nationale, ainsi qu'aux municipalités de la MRC de Portneuf.

10.6 Engagement d'un étudiant aux *Travaux publics*

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

16-05-103

QUE Monsieur William Lepage, domicilié au 909, chemin des Hêtres, Lac-Sergent, soit employé par la Ville de Lac-Sergent pour la période du 20 juin au 4 septembre

2016, comme préposé à la tonte de gazon, à l'entretien des espaces publics et pour exécuter divers travaux selon les besoins de la municipalité au taux horaire de 11.00\$ de l'heure.

QUE le salaire soit chargé aux postes budgétaires – Rémunération – Hygiène du Milieu – Transport – Urbanisme – Rampe de mise à l'eau selon le nombre d'heures travaillées dans chaque secteur.

10.7 Ouverture d'une marge de crédit – autorisation des signatures

16-05-104

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

D'AUTORISER madame Josée Brouillette, directrice générale et secrétaire-trésorière, à ouvrir une marge de crédit n'excédant pas 100 000\$ dans le cadre des opérations générales de la Ville de Lac-Sergent.

IL EST également résolu d'autoriser madame Josée Brouillette à signer tous les documents requis et nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

10.8 Politique de reconnaissance du mérite et du bénévolat – formation d'un jury

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lac-Sergent entend assurer le suivi de la Politique de reconnaissance du mérite et du bénévolat;

EN CONSÉQUENCE,

16-05-105

IL EST PROPOSÉ par madame Hélène D. Michaud, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

DE nommer les personnes ci-après mentionnées jury pour l'attribution des médailles du mérite et du bénévolat pour l'année 2016 :

- Gaston Meunier, président
- Jean Côté, membre;
- Michel Guimond, membre

11. SUIVI DU CONSEIL ET AFFAIRES NOUVELLES

11.1 Réception des articles pour le journal « LE JASEUR » — 20 mai 2016

Monsieur le maire souligne que la date de tombée pour la réception des articles sera le 20 mai 2016.

11.2 Conférence sur la Journée des lacs – 1^{er} mai 2016

L'APPELS et la CAPSA remercient la Ville de Lac-Sergent pour son soutien à cette activité organisée dans le cadre des rendez-vous de l'eau de la CAPSA par le comité des lacs de Portneuf.

60 personnes ont activement participé aux conférences et ateliers de concertation. La qualité des conférenciers et du traitement de leurs sujets respectif, ainsi que de la bonne ambiance tout au long de la journée en a fait un succès très apprécié.

Un résumé viendra bientôt sur le site web de l'APPELS.

11.3 Distribution d'arbustes par l'APPELS– 29 juin 2016

Monsieur le maire informe les citoyens que l'APPELS procédera à une distribution d'arbustes le 29 juin 2016. L'événement se tiendra à compter de 10H00 sur le stationnement du parc. Premier arrivé. Premier servi.

11.4 Avis de recherche – Photos recherchées

La Ville de Lac-Sergent est à la recherche de photos afin de compléter ses archives des maires depuis 1921.

Nous recherchons les photos suivantes:

1. M. Robert Côté, maire de 1939-1941
2. M. François-Lucien Desrochers, maire de 1981-1985

11.5 Association nautique du lac Sergent – Journée portes ouvertes

L'Association nautique du lac Sergent, dans le cadre du camp de jour, tiendra une *journée portes ouvertes* le 21 mai 2016, de 10H à 15H. Bienvenue à tous!

12. **PÉRIODE D'INTERVENTION DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS SUR DES SUJETS HORS DE L'ORDRE DU JOUR**

13. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Quelques questions sont posées et répondues.

14. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Denis Racine, maire, remercie les membres du Conseil et les personnes présentes et déclare la fin de la séance.

15. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

16-05-106

IL EST PROPOSÉ par monsieur Mario Émond, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la séance soit levée à 21h38.

Certificats de crédits

Je, soussignée Josée Brouillette, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses mentionnées dans ce procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce _____ (date)

Josée Brouillette, directrice générale et secrétaire-trésorière

Denis Racine
Maire

Josée Brouillette
Directrice générale et secrétaire-trésorière